

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. la ligne; Echos 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance.

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine: 12 fr. par an France 15 — Etranger 20 fr. par an

Travailler ou mourir

Quand on veut résoudre un problème il faut d'abord le mettre en équation et savoir quelle est l'inconnue que l'on cherche quand la complexité l'exige. Un artifice courant consiste à prendre une inconnue de second ordre qui se prête plus facilement aux opérations et qui donne la clef du problème.

Il ne devrait pas y avoir plus de difficulté à traiter mathématiquement les questions économiques, si nous savions perdre l'habitude de les voir du point de vue politique et si nous ne cherchions pas, a priori, à arriver à des solutions toujours conformes à nos desirs.

Que faut-il exactement pour conjurer le chômage? Est-ce limiter à chacun la durée du travail, raréfier la production et imposer à tous une vie au ralenti, ou bien tout au contraire est-il séant de faire maître les besoins, de pousser à la prodigalité et de faire travailler à plein pour que dans l'abondance la vie sociale retrouve l'activité des années heureuses?

Avec une égale assurance les deux thèses s'affrontent et le problème reste insoluble.

La situation est cependant devenue tellement grave aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'argoter. La seule question qui se pose est de procurer du travail et du pain à ceux qui vont avoir faim ou de les envoyer à la mort par le chemin d'une nouvelle guerre si nous ne nous mettons pas d'accord sur les moyens propres à conjurer la crise.

Avant l'éclatement des idées modernes sur les méthodes simplistes qui consistent à prendre l'argent où il est pour le distribuer à ceux qui en manquent, il existait un principe naturel de conservation de l'énergie qui résidait dans le désir inné qu'ont tous les hommes de voir prospérer et grandir les biens qu'ils ont, dans la majorité des cas, péniblement acquis.

Tant que la confiance a régné, tant que l'Etat, émanation maintenant du plus grand nombre, n'est pas venu piller les successions et détruire, même au cours d'une vie humaine pourtant si courte, les réserves d'énergie individuelle qu'on appelle le capital, on a vu croître et prospérer sous les formes les plus diverses les affaires industrielles, minières, agricoles et commerciales qui procuraient sinon l'aisance, du moins du travail à tous.

Ces périodes de prospérité ont été, il faut le dire, toujours assez courtes parce que les hommes oublient vite la misère et que la jalousie ou la convoitise provoquent de nouveaux désordres dès que la richesse réapparaît.

Il n'est pas d'exemple qu'un butin ait pu être équitablement partagé, qu'il s'agisse du produit des rapines ou seulement du fruit d'un travail honnête et ordonné; dès qu'il a quelque chose à distribuer, les querelles renaissent.

La querelle du travail et du capital qui rappelle l'apologue du bon La Fontaine sur les membres et l'estomac a abouti au beau gâchis où nous sommes. Comment en sortirons-nous maintenant que nous avons définitivement ruiné la confiance? Il ne faut plus espérer voir les bons gogos mettre leurs ressources à la disposition d'une collectivité qui en use avec une telle désinvolture.

Il ne reste plus qu'à compter sur l'Etat-patron qui, seul, dispose maintenant de ressources assez étoffées pour oser entreprendre des exploitations de grande envergure.

Ce, stupidement, on prône les économies qui constituent le vrai moyen d'accentuer la crise. Quand tout est dans le marasme, si l'Etat lui-même, pris de peur à son tour, reste paralysé devant le danger, que deviendra le bateau au milieu de la tempête avec un pilote qui ne sait plus quelle détermination prendre?

C'est d'abord une erreur de croire que les ressources font défaut pour alimenter le commerce et l'industrie. Ce qui manque sont les directives pour entreprendre des travaux productifs.

L'incertitude est telle que si on propose aux financiers les plus avertis de s'occuper de gros placements en garantissant la sécurité avec un gain honnête, aucun n'ose prendre une détermination ferme. Je ne parle pas évidemment d'industrie ou de la mère Hannah, ceux-là, au contraire, sont toujours sûrs de leur affaire.

Pourtant il serait illogique de prôner

Les rois en exil

S. E. Si Tahar Khéreddine nous écrit :

Sous ce titre nous avons publié une correspondance de Londres, dans laquelle on dépeignait l'effroyable misère dans laquelle se trouveraient l'ex-calife et sa famille, et nous faisons appel aux sentiments généreux de tous en faveur de ces malheureux parmi lesquels la princesse Mueret et son fils, belle-sœur et neveu de Si Tahar Khéreddine, réfugiés sur le territoire français.

S. E. Si Tahar Khéreddine, Ministre de la Justice tunisienne, ayant eu connaissance de notre article nous a adressé la lettre suivante, que nous publions aujourd'hui sans commentaires, nous réservant pour le faire dans un autre numéro, car les renseignements qui nous ont été envoyés ne cadrent pas avec les siens :

Saint-Henri, 19 janvier 1932.

Monsieur le Rédacteur en Chef,

J'ai trouvé dans mon courrier un numéro de la « Petite Tunisie » portant la date du 5-10 janvier, et contenant une étonnante information londonienne sur la misère dans laquelle végéteraient les membres de la dynastie ottomane.

Tout ce que je sais sur le compte de cette famille glorieuse dans l'histoire, c'est qu'elle s'est réfugiée sur des territoires couverts par le drapeau tricolore, et que le Khalife déchu habitait Nice, tandis que d'autres fractions se trouvaient à Paris et dans les différentes régions de Syrie. Je n'ai pas les éléments nécessaires pour infirmer ou confirmer cette information anglaise lancée je ne sais pour quelle cause.

Néanmoins, je me rappelle avoir lu dans les journaux que le Nizam de Hayderabad, le souverain le plus riche du monde, avait accordé spontanément au Khalife déchu une allocation mensuelle qui le mettait, lui et les siens à l'abri du besoin. Ce Crésus contemporain a depuis obtenu la main de la fille unique du Khalife pour son héritier. On a lu dans les journaux ce mariage dont les cérémonies se sont déroulées à Nice avec le faste habituel de l'Islam du moyen-âge. Donc, comment admettre que ce même Khalife n'ait pour lui et pour son fils qu'une seule et même chemise, portée à tour de rôle? Comment croire que Farouk s'est suicidé parce qu'il ne mangeait pas à sa faim, et qu'il couchait dans l'obscurité, faute de nourriture et de lumière?

Si une dame turque charitable est allée offrir en mariage dix-huit princesses ottomanes aux habitants de l'Indoustan, ne peut-on pas disserter, à côté du désir d'obtenir un peu plus d'aisance dans la vie matérielle, mais non pas le pain quotidien, la satisfaction morale de se marier dans un milieu qui a manifesté, souverain en tête, une sympathie si dévouée à la glorieuse dynastie déchu.

Quant au mariage d'une princesse avec un arménien chrétien, si la chose est vraie, je serais d'avis plutôt qu'il faudrait en chercher la raison dans le domaine où l'on ne raisonne pas, dans celui où l'on chante que l'Amour est enfant de bohème, qui n'a jamais connu de lois... Cette explication répondrait mieux, vu les mésallances notables des familles régnantes dans le passé, et

les tendances actuelles des deux sexes dans le domaine des sentiments au présent.

En ce qui concerne ma belle-sœur, tout en vous remerciant de l'intérêt que vous avez manifesté à son malheur, jusqu'à solliciter pour elle une souscription franco-tunisienne, je peux vous affirmer qu'après avoir réalisé les débats qu'elle avait pu sauver de sa fortune passée, elle mène une vie large à Nice, au milieu des siens, et n'a aucun besoin d'une souscription en sa faveur, ou de l'aide d'un beau-frère, même s'il avait été riche de millions comme vous l'annoncez.

Cette information anglaise m'a rappelé une anecdote persane qui définit d'une façon humoristique les vérités tolemaïques transfigurées. Permettez-moi de vous la conter.

Un homme se présente devant un Akhond (savant chite) pour lui demander quel était, parmi les douze Imams descendants de Mahomet celui qui avait été dévoré par les chiens. Le savant sourit et lui répond que ce n'était pas un Imam, mais un prophète, Joseph, qu'il ne s'agissait pas de chiens, mais de loups, et enfin qu'il n'avait pas été dévoré.

En vous priant d'avoir l'amabilité de faire paraître dans le prochain numéro de votre journal et au même endroit ces rectifications, je vous prie, Monsieur le Rédacteur en Chef, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

TAHAR KHÉREDDINE, Ministre de la Justice.

La nouvelle gare de Bône

Que devient la nôtre?

Alors que, comme sœur Anne, nous attendons toujours qu'on commence les travaux de la nouvelle gare pour remplacer l'affreuse bicoque qui était suffisante il y a cinquante ans et ne l'est plus aujourd'hui, à Bône on va bientôt inaugurer une nouvelle gare.

Débarassée de ses échafaudages la nouvelle gare prend belle allure, dit la « Dépêche de l'Est », journal quotidien du matin de la coquette cité. Le minaret surmontant l'édifice supporte une horloge monumentale à trois faces qui marque l'heure depuis quelques jours.

Le hall central des voyageurs est en voie d'achèvement. Des marbres jaunes en revêtent les murs jusqu'à deux mètres de hauteur. Des motifs architecturaux du plus bel effet en ornent les immenses panneaux.

Les côtés latéraux se terminent par des alcôves d'une courbe hardie.

Nous croyons savoir qu'une plaque commémorative des cheminots morts pour la France sera fixée contre l'une de ces alcôves.

Les bureaux des inspecteurs, et des différents services sont en voie d'aménagement.

Les quais d'arrivée et de départ convertis sur cent mètres et s'étendant sur 150 mètres sont entièrement terminés; les voies elles-mêmes sont placées et si les travaux ne subissent aucun retard on peut présager l'inauguration de la nouvelle gare pour le commencement du printemps.

Les voies d'accès à la gare ont presque toutes été pavées. La disparition des baraques bâties à titre précaire et dont la démolition est prévue dégagea complètement les abords du nouvel édifice. Le principal carrefour de Bône, situé à l'arrivée des trains et au débouché des passagers, celui qui donne au voyageur cette impression première agréable ou fâcheuse, si difficile à effacer, ne manquera pas d'y gagner en esthétique et en hygiène.

Voulez au moins du bon travail. Pourquoi n'imitons-nous pas nos voisins, d'autant plus que les fonds ne manquent pas puisqu'ils proviennent de la caisse des retraites des cheminots.

En plus, avec la nouvelle gare, nous perdons disparaît cette esquisse à l'entrée de la gare où se produisit ce télescopage dont le souvenir n'est pas oublié et qui peut se reproduire avec l'augmentation du trafic de la ligne d'Hamman-el-Lif.

L'imagination



L'imagination est le véritable foyer de tous les genres d'activité, dont l'homme paraît susceptible. C'est elle qui l'entraîne dans une quiétude perpétuelle sans laquelle il n'y a pas de puissance créatrice.

Si l'imagination contribue à la formation et au développement des créations individuelles et sociales, il n'est aucune de nos facultés qui soit plus soumise aux illusions dissolvantes qui s'écartent plus rapidement du terrain normal, pour aboutir à un état morbide, quand aucun régulateur n'intervient.

L'imagination morbide s'observe chez beaucoup de romanciers dits populaires; ils ne connaissent pas de limites entre le vrai et le romantique; ils savent que c'est par le débordement de leur propre imagination, qu'ils peuvent avoir la certitude de frapper l'imagination du lecteur, d'où l'extravagance des sensations; images, phénomènes, histoires.

Le roman est un genre littéraire très riche, mais c'est un genre à double tranchant.

On est épouvanté quand on pense à l'influence du roman-feuilleton et du roman à grand tirage, aux réclames tapageuses et suggestives sur l'imagination de la jeune midinette, pauvre fille sans expérience. L'influence du livre et de l'image joue un rôle capital sur la formation des jeunes esprits faibles, sur les imaginations trop ardentes. Le choix et la surveillance des lectures et des spectacles constitue une partie essentielle dans l'œuvre éducatrice de l'enfance, et les parents ne sauraient y attacher trop de prix.

Il faut surveiller l'alimentation de notre imagination comme celle de notre esto-

La liberté individuelle

Une loi vient de passer devant le Parlement presque inaperçue.

Elle a été votée le 30 décembre, au début de la séance, comme ces petits projets d'intérêt local pour lesquels le président dit: « Pas d'opposition? Adopté... »

Or, il ne s'agit de rien moins que des garanties de la liberté individuelle — de votre liberté ou de la nôtre demain peut-être.

Le projet de loi en question traitait de Chambre et de Sénat en Chambre depuis 1907. Des gouvernements s'y étaient opposés. La majorité républicaine l'a fait adopter sans débat.

Justement, la liberté du citoyen n'est pas garantie contre les caprices de la justice et de la police.

Un homme pouvait être retenu en prison sans fin; on pouvait perpétuellement chez lui sans autorisation spéciale. Et nous fallut envoyer à la Grande Bretagne son « habes corpus ».

Aujourd'hui et depuis le début de 1928, un inculpé jusqu'alors honorable et qui encourra moins de deux ans de prison sera laissé de plein droit en liberté provisoire.

Les visites domiciliaires ne peuvent plus avoir lieu que pour des buts déterminés et limités; et c'est le juge d'instruction lui-même qui doit les exécuter sous certaines garanties.

Nul n'aura plus le droit, sous des prétextes quelconques, de vous envoyer à l'ours et d'y moisir.

Et les condamnations à moins de deux ans bénéficieront d'un sursis de deux ans si le condamné n'a subi aucune condamnation antérieure.

Lisez *Excelsior* et *Dimanche Illustré* avec ses inénarrables Bicot, Zig et Puce et Alfred le pingouin.

Préliminaire au printemps prochain, espérons que tel ou tel éclairé, le Grand Conseil reviendra sur une décision dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle était contraire au bon sens et arbitraire par tous les contributeurs.

L. de P.

Les importations de carburants en 1932

Si nous sommes bien renseignés, au cours de l'année dernière, il aurait été importé en Tunisie par les différents ports de la Régence, mais principalement par La Goulette, ce qui ne nous réjouit pas autrement en raison des risques que nous courrons les quantités suivantes de carburants :

| STANDARD | | |
|---------------|---------------|---------------|
| Essence | pétrole | mazout |
| 20.500.000 l. | 11.500.000 l. | 11.000.000 l. |
| SHELL | | |
| 21.100.000 l. | 11.250.000 l. | 2.500.000 l. |
| CIPAN | | |
| 8.500.000 l. | 6.850.000 l. | 1.000.000 l. |

Il existait deux ou trois autres sociétés, mais nous n'avons pu nous procurer les chiffres de leurs importations.

Si l'on avait frappé l'essence d'un droit de 0,50 par litre comme partout, cela aurait fait rentrer plus de 30 millions dans les caisses du Gouvernement, et l'on n'aurait pas eu besoin de relever les taxes frappant quelques objets de consommation.

Nous ne nous expliquons pas ce revirement du Grand Conseil, d'une année à l'autre, qui a été fort mal inspiré en la circonstance en réduisant les possibilités du Gouvernement alors qu'il aurait fallu les augmenter.

On parle d'une prochaine session sup-

qu'à l'heure, par exemple, où l'automobile naît à peine pour l'extension des transports, au moment où les marchandises s'engorgent dans les ports et même dans les gares, faute de moyens rationnels de liaisons, à l'instant où les grandes stations d'énergie électrique ont timidement étendu une minime partie de leur réseau sur un pays qui a des possibilités très grandes d'absorption, il n'y a rien à faire d'utile et de productif dans le cadre de l'outillage national.

Si on le veut, et sans escompter le moindre perfectionnement dans la technique des accumulateurs, toute la circulation automobile peut avant dix ans être assurée par la distribution du réseau électrique. Ce mode de transports déjà plus économique que le système ferroviaire donnera alors par sa simplicité, par son développement intensif des commodités que nous ne soupçonnons pas.

En outre, on imagine aisément pendant toute la période de gestation quelle activité pourraient connaître des industries actuellement dans le marasme. Ce qui est vrai pour l'industrie des transports; prise seulement ici à titre d'exemple est vrai également pour bien d'autres fonctions où l'Etat a le devoir d'intervenir non pas pour enrayer les relations entre les peuples, mais au contraire pour rendre de jour en jour moins rigoureuses les barrières douanières. Déjà, par exemple, on voit les liaisons téléphoniques internationales qui constituent le système nerveux du genre humain, non seulement s'étendre par delà les frontières, mais franchir les continents. Avons-nous fait en France tout l'effort nécessaire pour être à la hauteur des autres nations? Si la réponse est non, nous avons encore là des placements de capitaux à effectuer avec sécurité pour l'avenir. Et ainsi de toutes choses car il faut avoir confiance dans l'avenir et ne pas désespérer.

Ce que la classe moyenne n'ose plus faire, il faut que l'Etat ait la hardiesse de l'entreprendre; c'est le seul moyen de finir la crise. L'argent est en banque, il faut le remettre en circulation.

Au 19^e siècle l'outillage économique a été l'œuvre du capitalisme, c'est-à-dire le résultat des initiatives privées, soit que les grosses industries montées par actions aient absorbé les économies de la petite épargne, soit que plus rarement elles

CIVIS. BULLETIN

